

du pain ; les mères affaiblies par une longue privation donnèrent en vain à leurs nourrissons leurs mamelles stériles ; le père sortait, rentrait..... partout : ces enfans suivaient ses pas, lui de mandant du pain ; la mère souffrait et pleurait, les enfans pleuraient à son exemple. Mais leurs membres débiles ne leur permettaient pas de travailler et de gagner du pain ; ils pleuraient et demandaient, et le père allait encore s'épuiser en de vains travaux ; mais ces pleurs l'empêchaient de se livrer au désespoir ; il pensait à leur avenir, et travaillait encore.

Vinrent enfin de nouveaux jours de prospérité, et la joie des enfans surtout passa même celle des pères, car ils en devaient jouir plus longtemps qu'eux. Instruits cependant par ces derniers jours de malheur, les enfans prièrent leurs pères de travailler encore, et de leur amasser du bien pour prévenir une nouvelle famine.

Concitoyens ! la famine a passé dans notre pays. Nos campagnes détruites, les ruines de nos temples et de nos maisons, nos pères, nos frères tombés sous les coups désastreux de la guerre, ou gémissant en captivité, attestent encore nos malheurs passés.

Dans le temps que le glaive vengeur du pouvoir portait la désolation et la mort, les enfans suivaient leurs mères éplorées, se jetaient dans la foule des mourants, recueillaient les derniers soupirs d'un père ou d'un frère luttant encore contre un dernier reste de vie, portaient leurs regards sur un gibet teint du sang le plus pur, cherchaient au-delà des mers des parents, des amis que leur pensée traînait dans des lieux ignominieux et dans des occupations indignes des proscrits de l'injustice. . . . La patrie souffrait et pleurait. . . . et nous, pauvres enfans, nous pleurons comme le nourrisson qui voit pleurer sa mère.

Concitoyens ! c'est un enfant de la patrie qui s'adresse à vous aujourd'hui : le temps du malheur est passé, mais l'infortune n'a pas encore déserté la terre. Comme les enfans de la famine nous prévoyons ce qui pourrait encore nous arriver. Pères de la patrie, vétérans de la liberté, travaillez pour vos enfans, travaillez pour leur avenir ! Canadiens ! nous sommes dans un moment de crise, veillez à vos intérêts ! Le camp de la réforme a été déserté, mais les transfuges sont en petit nombre ; serrez encore vos rangs, et soutenez vos droits.

A l'approche d'une nouvelle élection, songez, songez, dis-je, à l'importance du choix que vous allez faire. Ceux d'entre vous qui ont passé sous les drapeaux ennemis, travaillent à ruiner l'édifice de votre constitution et de votre liberté ! Sous le nom pompeux de gouvernement responsable, ils vous présentent un homme qui vous livre, avec pieds et mains liés, à la discrétion d'une personne qui n'a encore à votre confiance aucune garantie. Jusqu'au coup qui a amené la résignation du ministère, il est vrai que le gouverneur avait mérité toute votre estime ; il n'y a non plus aucun acte subséquent qui vous en puisse faire plaindre ; mais quand on songe à l'importance du point où il vient de faillir, quels sujets d'appréhensions n'avons nous pas pour l'avenir !

Dans les circonstances présentes, il ne faut pas se laisser éblouir par le grand et specieux nom de gouvernement responsable. Car désormais ce ne doit pas être l'éternelle occupation de notre législature. Bientôt nos représentans seront appelés à se prononcer sur des matières de conséquences majeures, et si pour soutenir une question devenue vaine par la décision de la métropole, vous mettez vos intérêts entre les mains d'hommes qui n'ont ni la faculté ni l'intention de les soutenir, quels résultats attendez vous d'avantageux du choix que vous aurez fait. A quels partis appartiennent les candidats maintenant sur les rangs ? L'un n'a jamais paru dans le public sans avoir à ses côtés une compagnie choisie de torys fiellés. L'autre au contraire ne s'est jamais fait connaître que paré des insignes de la réforme et les lois de la constitution à la main. La grande jeunesse de ce dernier n'a encore pu lui offrir de fréquentes occasions de prouver ses principes par ses actions ; quoique cependant il n'en soit pas un qui ne les connaisse parfaitement. Mais l'autre a souvent et trop souvent prouvé ses principes par ses actions, et il n'en est pas un non plus qui doute de sa politique. De tout temps vous auriez pu demander à qui que ce soit quels étaient les principes de l'un et de l'autre, et de tout temps on vous les aurait montrés tels qu'ils sont aujourd'hui. Or ce n'est pas sur cette nouvelle doctrine de gouvernement responsable qu'il les faut juger dans les circonstances présentes, mais bien sur ce cours soutenu d'opinion ferme qui les a toujours distingués dans leur parti respectif.

Et enfin si l'on tient tant à leur manière d'entendre le gouvernement responsable, quel est celui des deux qui vous offre de plus sûres garanties ? L'un vous dit : moi j'explique le gouvernement responsable tel que l'a fait le gouverneur aux habitans de Gore. L'autre s'annonce comme partisan des ministres. Le premier vous dit : Je veux que le gouverneur prenne l'avis de vos représentans quand bon lui semblera et qu'il agisse de même. Le dernier vous dit : Non, je veux qu'il les consulte sur chacun de ses actes et n'agisse en rien que d'après leur avis. L'un livre le pays à la discrétion de l'administration ; s'il commet des fautes, il faudra l'imputer à notre mauvaise destinée ; si au contraire il agit suivant les vœux du peuple sans consultation aucune, qu'on en remercie notre bonne fortune. L'autre, plus soigneux des intérêts de son pays, limite cette autorité souveraine ; il veut que si l'on souffre des actes de l'administration, l'on sache à qui s'en prendre, déposer les auteurs de méfaits, ou bénir la main qui nous fait du bien. Le principe de ce dernier, que nous accordons notre constitution sans aucune réserve, ne serait-il pas préférable à celui qui nous met en jeu de fortune ? Et si nous n'en avons pas à pratique, peut-on craindre quelque chose en confiant nos intérêts à une per-

sonne qui les professe en théorie et dont les sollicitations parviendront peut-être à en obtenir la pratique ? En prenant le parti adverse il est manifeste qu'on ne peut que tomber de mieux en pis. D'un côté il n'y a rien à risquer ; d'il nous faut suivre la politique de sir Charles Metcalfe, notre représentant n'aura qu'à décliner du bien au mal. De l'autre côté ; quel est celui qui refuserait de troquer les principes du gouverneur contre ceux des ministres ? S'il en est un, son cœur l'a de tout temps déclaré ennemi de son pays. Or ne peut-il pas se faire que des sollicitations réunies des représentans de la province parviendront à obtenir ce que notre constitution nous accorde ? Et l'homme qui professe déjà des principes qui détruisent cette constitution, promet-il un support assuré pour la cause de la réforme ? Il est donc déjà dans le mal, et c'est un principe en politique, que celui qui a commencé à décliner, décline, décline toujours jusqu'à la chute parfaite de l'état ou de lui-même.

Concitoyens ! Voilà le langage d'un enfant. Il sera de peu de poids auprès de celui de vieilles têtes blanchies sous les travaux politiques. Mais il vous aura fait connaître les besoins de la jeunesse canadienne, et si un enfant qui demande du pain est écouté de son père, vous écouterez les sollicitations de vos enfans qui ouvrent devant vous le livre de l'avenir, et vous supplient d'y jeter d'avance une constitution qui leur assure la jouissance des droits d'hommes libres et l'espoir de bénir plus tard le souvenir de leurs ancêtres.

Montréal, 25 mars 1844.

UN JEUNE CANADIEN.

BULLETIN.

Institution et profession des Sœurs de Charité.—Retraite.—Sacre d'évêque aux Etats-Unis.—Journal d'agriculture.—Nouvelles diverses.

Vendredi dernier eut lieu, dans la chapelle de la Providence, la profession des sept premières novices canadiennes qui se soient consacrées au service des pauvres et des malades selon la Règle de St.-Vincent de Paul. Cette cérémonie, nouvelle pour le pays, avait attiré un concours considérable de personnes intéressées à l'œuvre, et les pieux parents de celles qui renonçaient à leurs propres familles pour adopter la grande famille des pauvres. La petite église de l'établissement avait été complètement décorée à neuf par la générosité des Dames de la Corporation et des membres de l'Association de charité, et le chœur des demoiselles chantes de l'Archiconfrérie avait bien voulu aussi prêter son concours, dans cette occasion. La cérémonie commença par l'invocation des lumières de l'Esprit-Saint. Après le chant du *Veni, Creator* et la célébration de la première partie de la messe jusqu'à l'évangile exclusivement, par Mgr. l'évêque de Montréal, un des assistans du prélat se rendit à l'avant-chœur pour annoncer aux Sœurs, par le chant d'une Antienne, l'invitation que le Seigneur leur faisait de venir lui consacrer leur virginité. Aussitôt cette petite troupe de vierges s'est levée ; et, tenant leurs flambeaux allumés, elles s'avancèrent processionnellement vers les balustres, en chantant le psaume de la bonne nouvelle, *Lætatus sum in his*. Précédées de sept jeunes enfans qui portaient, sur des bassins, les insignes de la profession et représentaient autant d'orphelines, les novices marchaient en chantant, soutenues sur leur droite par leurs Matrones et soutenues elles-mêmes, à leur gauche, autant de vieilles infirmes prises parmi les quarante pauvres de leur salle. Cette réunion de pauvres, de riches, d'orphelines et de pauvres volontaires prit place devant la balustrade, en face de l'évêque. A ce spectacle, une émotion générale parut se faire sentir dans toute l'assemblée. Alors le pontife, adressant la parole à ces filles, leur demanda ce qu'elles viennent solliciter de l'Eglise de Dieu ? Elles répondent que c'est Jésus-Christ qu'elles recherchent, et que c'est le service de ses pauvres qu'elles ambitionnent. Après une seconde et une troisième admonition, auxquelles elles répondirent avec une égale persévérance, l'évêque les reçut à l'oblation volontaire, qu'elles firent chacune à haute voix et prosternées. Ceci n'était pas encore la formule des vœux proprement dits ; car, avant leurs engagements, il fallait l'érection régulière d'une nouvelle communauté ; c'est ce que fit Mgr. l'évêque par un mandement spécial d'Institution, qui fut alors lu publiquement par le chapelain de l'Asile. Il y était dit qu'en vertu de l'autorité épiscopale, l'Asile de Montréal pour les femmes âgées et infirmes était canoniquement érigé de ce jour, et ouvert dans la Maison de la Providence ; que le soin et l'administration en étaient confiés aux Sœurs de Charité ou servantes des pauvres, ainsi que la visite des malades à domicile et l'exercice des autres œuvres en pratique dans la Règle des Filles de St.-Vincent. Le dispositif du mandement contenait aussi la nomination des patrons et la promulgation des indulgences attachées à l'œuvre. Ce fut après cette lecture et une nouvelle interpellation de la part de l'évêque, que les sept novices, examinées et appelées à la profession, firent, chacune distinctement, leurs vœux dans l'Institut, et en déposèrent l'acte entre les mains du prélat, qui le plaça sur l'autel. De suite, l'évêque bénit les